

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne l'acquisition par CMA CGM S.A du contrôle exclusif de la société La Méridionale S.A (y compris ses filiales) et de la société Sigma S.A.S.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur: Société « CMA CGM S.A.» ;
- Les cibles: Société La Méridionale S.A (y compris ses filiales) et la société Sigma S.A.S (ensemble le « Groupe La Méridionale »);

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur du transport maritime de marchandises et de passagers.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 mars 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration concernant l'acquisition par CMA CGM du contrôle exclusif de la société La Méridionale S.A (et ses filiales) et de la société Sigma S.A.S (ensemble le « Groupe La Méridionale ») auprès de la société Compagnie Méridionale de Participation S.A.S, filiale à 100% de Stef S.A.

CMA CGM est la société mère d'un groupe international de sociétés dont les activités principales sont le transport maritime de marchandises par conteneurs et la manutention portuaire. CMA CGM est également active, par l'intermédiaire de sa filiale CEVA Logistics, sur le marché des services de commissionnement de transport et de services logistiques.

Le Groupe La Méridionale est spécialisé dans le transport maritime de marchandises et de passagers depuis Marseille vers la Corse et le Maroc.

Fait à Rabat le 16 mars 2023.